



# QCM COVID-19

## RÉVISEZ VOTRE THÉORIE EN ATTENDANT LA REPRISE DES VOLS !

4

- ✂ L'épidémie de COVID-19 nous empêche de pratiquer notre activité de loisir favorite. Profitons du confinement pour réviser notre théorie en attendant la reprise des vols.
- ✂ La Commission Formation de la FFA vous propose régulièrement un QCM en attendant de nous retrouver dans nos clubs. Vous pouvez débriefer avec votre instructeur favori les réponses aux questions,
- ✂ Aujourd'hui, à vous pour le **QCM SUR LE SYSTEME DE RETOUR D'EXPERIENCE : REXFFA !**

### 1/ L'objectif du REXFFA est :

- (1) de faire partager à l'ensemble des licenciés, les événements de sécurité survenus dans le cadre de l'exploitation des aéronefs par les aéro-clubs
- (2) d'émettre, via une fonction, des CRESAG (Compte-Rendu d'Évènement de sécurité de l'aviation légère) et d'alimenter la base européenne de report des événements survenus en aéronautique (nommée « base ECCAIRS »)
- (3) de mettre à jour les événements qui auraient dû faire l'objet d'une déclaration obligatoire au BEA (Bureau d'Enquêtes et d'Analyse).

A : 1, 2

B : 1, 2, 3

C : 1, 3

### 2/ Le REXFFA consiste en :

A : un recueil de déclarations obligatoires

B : un système de report volontaire

C : une base de données composée à la fois de déclarations obligatoires et de déclarations volontaires

### 3/ En France, le système précurseur du REXFFA s'appelait :

A : le RETEX (RETour d'EXpérience)

B : le REC (Recueil d'Évènements Confidentiels)

C : le CRESEX (Compte Rendu d'Évènements Survenus à l'Exploitation)

### 4/ Actuellement, le REX national FFA comporte environ :

A : 700 déclarations

B : 1000 déclarations

C : 1300 déclarations

### 5/ Pour consulter les REX antérieurs à la mise en service de l'actuelle application REXFFA, il faut :

A : disposer obligatoirement d'un abonnement aux REX au sein de l'application

B : passer par l'application REXFFA sans avoir besoin d'y être abonné

C : utiliser l'application ou se connecter simplement sur le site internet de la FFA

### 6/ Pour déposer un REXFFA, il est nécessaire :

A : que le club adhère au système et vous communique le lien de connexion

B : d'aller sur le site FFA pour remplir sa déclaration, lorsque le club n'adhère pas au REXFFA

C : de demander un identifiant personnel à la FFA afin de pouvoir bénéficier d'un accès individuel de type « licencié »

## 7/ L'abonnement au REXFFA permet aux pilotes :

- A : de recevoir une notification à chaque fois qu'un de leurs homologues dépose une déclaration au sein de sa structure
- B : recevoir des notifications lors de la publication d'un nouveau document SV du club ou lorsqu'une déclaration a été analysée, traitée, clôturée en interne au club. Il permet aussi de recevoir chaque semaine les événements publiés au niveau national.
- C : d'être automatiquement prévenu par sa structure lorsque qu'un événement qu'il a déclaré a nécessité le dépôt d'un CRESAG auprès de l'Autorité

## 8/ Pour s'abonner au REXFFA, il faut :

- A : solliciter par courriel l'équipe nationale qui gère le REXFFA
- B : prendre contact avec votre Correspondant Régional Prévention Sécurité
- C : compléter un formulaire simple accessible dans le menu « Abonnement » de votre connexion via le compte REXFFA de votre aéroclub

## 9/ Les principes fondateurs du REXFFA sont :

- A : l'identification et la catégorisation
- B : l'anonymisation et la culture juste
- C : la culture équitable et la classification

## 10/ On peut définir la « culture juste » comme :

- A : la garantie d'absence de sanction hormis en cas de violation délibérée
- B : la connaissance ciblée des événements précurseurs aux accidents
- C : la culture de la sécurité via l'utilisation ciblée du TEM, des règles de l'art ainsi que des données d'accidentologie

Les bonnes réponses : 10-A, 9-B, 8-C, 7-B, 6-A, 5-C, 4-C, 3-B, 2-B, 1-A

Retrouvez ici les explications aux réponses du QCM REXFFA !

**Rendez-vous dans quelques jours pour un nouveau QCM !**

